

Décision

Générale

colonial

Décision n° 832 information.

n° 832

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date de publication

4 août 1949

Date du numéro

31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est licenciée pour « suppression d'emploi » M » Huliman. bibliothécaire auxiliaire, 2° catégorie, en service au Hall des informations. En exécution des prescriptions de l'arrêté susvisé, article 15, l'intéressée aura droit à une indemnité égale à deux mois de solde. La présente décision aura effet pour compter du 13 août 1949.